

29.10.93/MM

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

94-540 du 27 Septembre 1994
DECRET N° /MPRA-DGFP/DCCA

Portant Versement, reclassement et
Nomination de monsieur BARA MONGO
Pierre, Attaché des SAF des cadres de
la catégorie A, hiérarchie II des
Service Administratifs et Financiers
-SAF - (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-
VERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refon-
te du statut général de la fonction publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les co-
ditions d'intégrations dans les cadres des catégories B,C,D,E,
(actuellement A,B,C,D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonction-
naires de la République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50.FP-BE du 24 Février 1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations reconstitu-
tions de carrières et reclassement notamment en son article 1er §
(/u le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1972 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en
ce qui concerne les contributions directes, l'enregistrement et
le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
7,9,10,13,15,16,16,21 et 22 du décret n° 62/426 du 29 Décembre
1962 ;
(/u le décret n° 73/143 du 24 Février 1973 fixant les mo-
dalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires
de la République Populaire du Congo
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblo-
cage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effet
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des
situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des Inté-
rim des ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087 /FP du 21 Juillet 1993 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

.../...

(/u l'arrête n° 4520/MTSSJ-DGFP-DGCA du 6 Juillet 1988 autorisant certains fonctionnaires et Agents Contractuels de l'Etat déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de Brazzaville en tête : MOULOLO Abdoulaye Léopold Charles ;

(/u l'arrête n° 2085/MEFRA-DGAA du 19 Juin 1993 portant promotion de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Administratifs et Financiers (SAF)- (Administration Générale) en tête Monsieur MOYO Michel,

(/u la lettre n° 582/DGI-DAG du 18 Juillet 1991 du Directeur Général des Impôts au Ministère des Finances et du Budget transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions Combines des décrets n° 71/247 du 26 Juillet 1971 et 73-143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur EBARA-MONGO (Pierre), Attaché des SAF de 2° échelon indice 680 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers SAF- (Administration Générale) en service ; à la Direction Générale des Impôts à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) Filière Impôts, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville est versé dans les cadres des contributions Directes reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur des Impôts de 1er échelon indice 790 ACC = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 15 Avril 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 Septembre 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des reformes administratives;

- Jean Prosper KOYO./-

- Général Joachim YHOMBY - OPANGO./-

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DGCA	5
DGB	3
DGCF	3
DGI	3
DOSSIER	5
INTERESSE	1
SGG/BC	2/-